

Sniil

Syndicat National des Infirmières et Infirmiers Libéraux

Bienvenue à la soirée du 09/11/2017



Syndicat, association, collectif... Quelle différence?

Seules les organisations syndicales ont le droit de:

- **négocier** (article L162-33 du Code de Santé Publique, loi de 1972)
- **agir** (article 7 et 10 de l'ordonnance de création de la Sécu, de 1945)

Ainsi les assos ou collectifs ne peuvent pas aller en CPD à la CPAM (seuls les syndicats y sont présents), ni être aux URPS.

REPRÉSENTATIVITÉ SYNDICALE

Enquête de représentativité tous les 5 ans, auprès de tous les syndicats d'une profession. Dernière enquête lancée fin 2016.

Critères retenus: l'indépendance financière, l'ancienneté minimale de 2 ans, le nb d'adhérents, les résultats aux élections URPS (> 10% suffrages exprimés).

⇒ **Sniil, Fni et CI** sont les **seules organisations syndicales reconnues représentatives**

⇒ **Sniil, Fni et CI** sont les seuls habilités à œuvrer pour faire avancer la profession (en étant présent dans les CPD, CPR, URPS) et **négozier avec l'UNCAM**.

NEGOCIATIONS CONVENTIONNELLES

Prendre « son mal en patience » car processus très long.

12/7/17 = début des négociations conventionnelles (UNCAM- syndicats IDEL)

Sept = vote du budget des affaires sociales, touchant la santé, à l'Assemblée Nationale

17/10/17 = demande de signatures en 2 temps

Fin 2017 = signature de l'avenant n°5

Fin des négos = signature de l'avenant n°6 (initialement 17/10/17, probablement juin 2018)

Délai incompressible de 6 mois = nécessaire avant l'application du nouveau texte

=> **fin 2018**

LES NEGOCIATIONS CONVENTIONNELLES

1) 1^{ère} étape (avant 31/12/17)

- Mesure compensatoire de la CSG -> majoration de l'IFD (pas sur cotisation maladie ou alloc. fam.)
- Majoration de la MAU
- Création d'une lettre enfant de -7 ans
- Mesure concernant la démographie
- Mise sous AP des dispositifs médicaux

LES NEGOCIATIONS CONVENTIONNELLES

- 2) 2ème étape (1^{er} semestre 2018)
- Régulation de la démographie IDEL
 - Intégration des nouveaux actes
 - Intégration des outils numériques
 - BSI (fin expérimentation en décembre)
 - autres dispositions

LE BSI

3 étapes:

- Remplir un **support d'évaluation** (renseignements administratifs du patient, bilan de sa situation médicale et son environnement).
- Information au **médecin traitant par messagerie sécurisée** (synthèse des éléments saisis, avec espace pour avis du docteur).
- Clôturer du BSI (après éventuelles modifications ou si abs de réponse du Dr dans les délais impartis) en le **transférant par voie dématérialisée au service médical** de la CPAM.

REVENDEICATIONS DU Sniil

- Révision du zonage infirmier
- Réviser et faire évoluer la NGAP avec création de nv actes relatifs à l'évolution des prises en charge (ex: KTPN), et de suivi et surveillance (pour les pathologies chroniques et sortie d'hospitalisation)
- Reconnaissance des nouvelles formes de prises en charge (ex: en cas de télémédecine)
- Favoriser la coordination infirmière en pluripro
- Exploiter davantage les compétences infirmières dans la prévention (élargir le droit infirmier à vacciner, développer l'ETP en ville, prévention des risques iatrogéniques, vasculaires et cutanés...)
- Supprimer la notion de temps dans la réalisation des actes en AIS
- Amélioration de la protection sociale maternité des IDEL
- Prendre en compte la notion de pénibilité et le risque de burn-out
- Ouvrir le dialogue concernant le stationnement

ACTUALITÉS IMPACTANT LES IDEL

DÉCRET SUR L'EXERCICE PARTIEL IDE

JO du 3/11/2017 parution du décret relatif à la reconnaissance des qualifications professionnelles dans le domaine de la santé

VAG OUVERTE AUX PHARMACIENS

Campagne de l'ordre IDE (affiche à télécharger)

QUAL'IDEL & PLATEFORME TÉLÉPHONIQUE

« démarche certification » appartenant à l'Ordre, d'après A. Buzyn

ACTUALITÉS IMPACTANT LES IDEL

RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES

Aucun mot sur les IDEL 😊

+2,3% de dépenses de santé en 2016, soit 2975€/habitant

+4,4% des dépenses en SI en 2016 et +4,2% en 2017

-700M€ de déficit pour l'Assurance Maladie

STRATÉGIE NATIONALE DE SANTÉ 2018-2022

Définit les principaux obj d'amélioration de la santé:

- prévention et promotion de la santé
- lutte contre les inégalités d'accès à la santé (sociales et territoriales)
- amélioration de la pertinence et la qualité des soins
- innovation

Avis à donner sur www.solidarites-sante.gouv.fr

ACTUALITÉS IMPACTANT LES IDEL

CARPIMKO

Attention aux appels de sociétés

Fin de l'année de régularisation -> N-1 comme impôts et URSSAF

Alignement des différents régimes de retraite prévu par le gouvernement

ACCESSIBILITÉ ERP

Attention aux arnaques!!!

Aucun certificat n'est reconnu -> ne rien payer

Mise aux normes nécessaires avec Agenda d'Accessibilité Programmée

Consulter www.service-public.fr

ACTUALITÉS IMPACTANT LES IDEL

PRESTATAIRES DE SERVICE = Commerciaux

Attention aux KT périnerveux

Attention aux propositions de faire parti d'un réseau, d'un annuaire, d'une plateforme particulière

HAD

Au niveau national rencontre Sniil et Fnehad en oct pour état des lieux

Localement accord cadre en cours de négociation

Fiche évènement indésirable bientôt prete sur le site de l'URPS IDE OI

AMI 5.8 : séance à domicile de surveillance clinique et de prévention, pour un patient hospitalisé à la suite d'un épisode de décompensation d'une IC ou d'exacerbation d'une BPCO

C'est un programme de suivi infirmier, en complément du suivi médical, après sortie des patients hospitalisés pour ces 2 motifs. Il comprend **1 visite/sem, pdt minimum 2 mois et maximum 6 mois, avec une 1ère visite dans les 7j après la sortie, et un plafond maximal de 15 séances.**

Programme à réaliser selon le protocole thérapeutique et de surveillance du document de sortie (PRADO prescrit uniquement par un spécialiste hospitalier), adressé au médecin traitant et professionnels de santé du patient.

SÉANCE AMI 5.8

- **Education** du patient et/ou de son entourage
- Vérification de l'**observance des ttt** (médicamenteux et mesures hygiéno-diététiques quotidiennes) ainsi que l'adhésion du patient aux ttt
- Surveillance des **effets du ttt** (tolérance, efficacité, innocuité)
- Contrôle des **constantes cliniques** (TA, FC, FR, poids, OMI, cyanose, sueurs...)
- **Vérification de la bonne utilisation** des dispositifs d'automesure tensionnelle et/ou de l'oxygénothérapie
- Participation au **dépistage des complications** de la maladie et des ttt

AMI 5.8 = 19,14€

Cette séance inclut la tenue d'une **fiche de surveillance + la transmission des informations au médecin traitant dans les 48h, par voie électronique sécurisée** (préambule au BSI?). Pas de notion de temps.

La facturation de cet acte est conditionnée à la **formation des IDEL** à ce suivi.

A cet acte ne peut pas être associés des majorations de nuit ou jours fériés. Il ne peut pas se cumuler avec des séances hebdo de surveillance et prévention (AIS 4 et AMI 4), mais il se **cumule à taux plein avec une séance de soins ide AIS 3.**

FORMATIONS DPC sur l'AMI 5,8 IC & BPCO

3 sessions organisées dans l'OI, par l'Infci:

- Session 1: **L16-M17/04/2018** à Mayotte
- Session 2: **L23-M24/04/2018** au Palm
- Session 3: **J26-V27/04/2018** au St Alexis

Bulletins d'inscription à remplir

PAR AILLEURS L'ÉQUIPE SNIIL 974 TRAVAILLE À...

- Représenter les IDEL en CPD et CIDOI: faire remonter pb rencontrés
- Infc: la formation DPC sur la prise en charge de patients **BPCO-IC**
 - 16-17/04/18 à Mamoudzou, à Mayotte
 - 23-24/04/18 à la Réunion, au Palm
 - 26-27/04/18 à la Réunion, au St Alexisinscription à faire auprès de l'Infc (site internet, tel, mail ou voie postale)
- Problématique du stationnement: St Pierre et St Denis
- AG annuelle: mardi 5/12/17, de 12h à 15h, Mairie Annexe Terre Sainte

Sniil

Syndicat National des Infirmières et Infirmiers Libéraux

MERCI DE VOTRE ATTENTION

COCKTAIL DINATOIRE OFFERT PAR

URGO & le Sniil 974